

INFORMATIONS ET FONCTIONNEMENT

1- Absences et retards:

Si un élève est absent ou en retard, le parent doit communiquer avec l'école avant 8 h le matin et avant 13 h l'après-midi pour nous en informer. L'école dispose d'une boîte vocale qui est en opération même en dehors des heures du secrétariat.

Quand un élève est absent et que nous n'avons pas été informés de son absence, la secrétaire téléphone à la maison et/ou autres numéros fournis pour s'assurer que les parents sont informés et pour connaître le motif de l'absence.

2- Tenue vestimentaire:

Les élèves doivent porter des chaussures appropriées:

- Le port de chaussures fixées aux deux extrémités du pied est obligatoire en tout temps;
- Lacets attachés et visibles;
- Pas de semelles plate-forme;
- Pas de talons hauts.

Les élèves doivent porter des vêtements appropriés:

- Chandails qui couvrent bien (ne pas voir le ventre, pas de décolleté ou de transparence);
- Bretelles larges (on vise largeur lasagne plutôt que spaghetti);
- Shorts ou jupes à la mi-cuisse;
- Casquette et chapeau pour l'extérieur seulement;
- Les signes de violence sont interdits;
- Durant la période d'hiver le port de l'habit de neige complet est obligatoire (pantalon, tuque, mitaines et bottes);
- En tout temps, veuillez habiller votre enfant convenablement selon la température.

3- Arrivée à l'école et horaire:

Les élèves ne doivent pas se présenter à l'école avant 7 h 50 le matin au pavillon 1 et 7 h 55 au pavillon 2. Sur l'heure du dîner, les marcheurs peuvent revenir à 12 h 50 pour le pavillon 1 et 12 h 55 pour le pavillon 2. Avant ces heures, aucune surveillance assurée par l'école.

Préscolaire	Pavillon 1	Pavillon 2	
7 h 50	7 h 50	7 h 55	Arrivée sur la cour-arrivée des autobus
8 h 00	8 h 00	8 h 05	Entrée des élèves-début des classes
10 h 55	11 h 30	11 h 35	Départ pour le dîner
12 h 55	12 h 55	13 h 00	Entrée des élèves-début des classes
14 h 52	15 h 00	15 h 05	Fin des classes
	15 h 15	15 h 20	Départ des autobus
Service de garde		Pavillon 1	Pavillon 2
De 7 h 00 À 17 h 45	Matin	7 h à 8 h	7 h à 8 h 05
	Midi, préscolaire	10 h 55 à 12 h 55	
	Midi	11 h 30 à 12 h 50	11 h 35 à 12 h 55
	Soir, préscolaire	14 h 55 à 15 h 05	
	Soir	15 h à 17 h 45	15 h 05 à 17 h 45 (départ vers 15 h 20 pour le pavillon 1)
Secrétariat		Pavillon 1	Pavillon 2
		7 h 45 à 11 h 30 12 h 30 à 15 h 45	7 h 45 à 11 h 45 12 h 45 à 15 h 45

INFORMATIONS ET FONCTIONNEMENT

4- Comportements

Notre code de vie est disponible sur le site internet de l'école. Il est présenté à l'ensemble des élèves à chaque début d'année.

Nos valeurs école sont importantes, elles sont **l'engagement, la collaboration et le respect**. Elles gouvernent nos actions. Nous avons besoin de votre appui pour supporter cette démarche éducative. Des sanctions graduées pouvant aller jusqu'à la suspension pourront être appliquées en cas de non-respect du code de vie.

5- Circulation dans l'école/allées et venues

Seuls les élèves en retard doivent circuler par la porte principale menant au secrétariat afin de signaler leur arrivée. Les marcheurs du pavillon 1 arriveront par la rue du Curé-Larocque via le parc école. Les marcheurs du pavillon 2 arriveront par la rue St-Jean Baptiste.

Pour des raisons de sécurité, aucun parent n'est autorisé à circuler dans l'école. Tous doivent s'arrêter au secrétariat au préalable.

Si votre enfant doit quitter pour un rendez-vous ou autres raisons en cours de journée, il est important d'en informer le secrétariat ou l'enseignant de votre enfant. Il faudra venir le chercher au secrétariat au moment opportun.

6- Dîner à l'école

Les élèves inscrits pour la période du midi, doivent dîner à l'école à moins d'un courriel des parents remis au maximum le matin même. Ces élèves pourront revenir dans la cour dès 12 h 55. Cette possibilité concerne uniquement nos élèves du pavillon 2.

Les élèves qui ne sont pas transportés par autobus peuvent dîner à l'école en s'inscrivant au service de garde (ratio 1/20) ou en utilisant le service de surveillance des dîneurs (ratio 1/60).

Si votre enfant oublie son lunch, vous pourrez passer lui en porter un au secrétariat. Si nous sommes dans l'impossibilité de vous rejoindre, un repas dépannage lui sera fourni moyennant la somme de 7.00\$.

Aliments permis et allergies:

À l'école des Deux-Rives, nous favorisons une alimentation saine et équilibrée. Il est encouragé de prioriser les fruits, les légumes et d'éviter les aliments à forte teneur en sucre ou transformés. Un cerveau bien nourri est un cerveau disponible à l'apprentissage!

7- Brigadiers scolaires

Nous demandons aux élèves de respecter les consignes de ces personnes et de traverser les rues aux endroits prévus. Les brigadiers sont gérés par la ville et non par l'école.

Laval/St-Lambert

7 h 30 à 8 h 05

11 h 35 à 12 h

12 h 30 à 13 h

15 h 05 à 15 h 30

Laval/De la Croix

7 h 35 à 8 h 05

11 h 35 à 11 h 55

12 h 30 à 13 h

15 h 05 à 15 h 30

Laval/Du Couvent

7 h 30 à 8 h 10

11 h 35 à 12 h

12 h 30 à 13 h

15 h 05 à 15 h 30

8- Absence maladie

Si votre enfant est malade et qu'il ne peut faire les activités régulières, il devrait rester à la maison pour recevoir les soins appropriés. S'il se présente quand même, vous avez la responsabilité de venir le chercher si son état nécessite un retour à la maison.

Si votre enfant a des symptômes de la gastro (vomissements et diarrhée) **il doit demeurer à la maison 24 heures APRÈS le dernier symptôme.**

En cas de fièvre, votre enfant DOIT demeurer à la maison.

Vous devez communiquer à l'école toute infection contagieuse pour nous permettre de réagir en conformité aux exigences de la santé publique.

INFORMATIONS ET FONCTIONNEMENT

9- Rencontre avec un membre du personnel

Si vous désirez rencontrer un membre du personnel, veuillez téléphoner AVANT pour prendre rendez-vous pour vous assurer de la disponibilité de cette personne. Inutile de vous présenter sans rendez-vous. L'accès à l'école peut vous être refusé sur temps de classe.

10- Interdiction de stationner:

Il est défendu de stationner ou d'attendre son enfant en voiture dans la zone réservée pour le débarcadère d'autobus. Merci de respecter la signalisation indiquée.

11- Service de garde

Le bureau du service de garde se trouve au pavillon 1 sur la rue du Curé-Larocque. Vous pouvez vous y présenter via le secrétariat.

La technicienne est sur place du lundi au vendredi. Vous pouvez communiquer directement par téléphone au 819-822-5504 au poste 31511.

12- Violence occupationnelle

Aucune forme de violence envers le personnel ne sera tolérée.

Nous sommes dans un milieu d'éducation et nous privilégions des échanges courtois afin d'être en cohérence avec les valeurs de notre école.

Nous nous réservons le droit de mettre fin à toute situation où il y aurait débordement.

13- Implication des parents

Vous souhaitez vous impliquer dans l'école? Chaque année, un FORMS vous est acheminé afin de signifier vos intentions!

Voici les possibilités qui s'offrent à vous:

- Conseil d'établissement
- Organisme de participation des parents (OPP)
- Fondation des écoles primaires de Brompton